

Postulat Olivier Epars et consorts invitant le Conseil d'Etat à promouvoir l'agriculture biologique dans les domaines propriété de l'Etat de Vaud

Développement

En regardant la liste de commande du domaine de Marcelin qui nous est remise ce jour, l'on peut constater que la liste des produits proposés (vin, pommes, etc.) ne comprend aucun produit d'origine biologique.

A ma connaissance, l'école de Grange-Verney produit également des légumes dont aucun n'est d'origine biologique.

Lorsque l'on sait que l'école voisine de Grangeneuve (Fribourg) assure une production en partie biologique (domaine de Marsens), que notre Grand Conseil a adopté il y a peu une loi sur l'agriculture qui permet un soutien à la production biologique, il paraîtrait intéressant que le canton montre l'exemple à ses apprentis agriculteurs en mettant en agriculture biologique ses domaines ; Marcelin, Grange-Verney mais aussi le domaine de Bochuz.

Je demande donc au Conseil d'Etat de nous faire part de sa politique en la matière et de nous faire une proposition pour qu'une part de ses domaines soit cultivée selon les principes de l'agriculture biologique.

D'avance je remercie le Conseil d'Etat pour ses propositions.

Ne souhaite pas développer et demande le renvoi en commission.

La Tour-de-Peilz, le 12 octobre 2010.

(Signé) *Olivier Epars et 19 cosignataires*

L'auteur n'a pas souhaité développer son postulat en plénum.

Dans son développement écrit, cosigné par au moins 20 députés, l'auteur demande le renvoi direct à l'examen d'une commission.

La discussion n'est pas utilisée.

Le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission.